

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

DIMANCHE 8 JUILLET 1917

Le Cardinal Mercier se met en travers, pour autant qu'il en a l'occasion, de toutes les mesures qui tendent à démembrer la nation.

En septembre de l'an dernier, les « *activistes* » nommés par le gouvernement allemand dans l'administration de l'enseignement ont créé deux écoles normales flamandes, l'une à Laeken, pour filles, l'autre à Uccle, pour garçons.

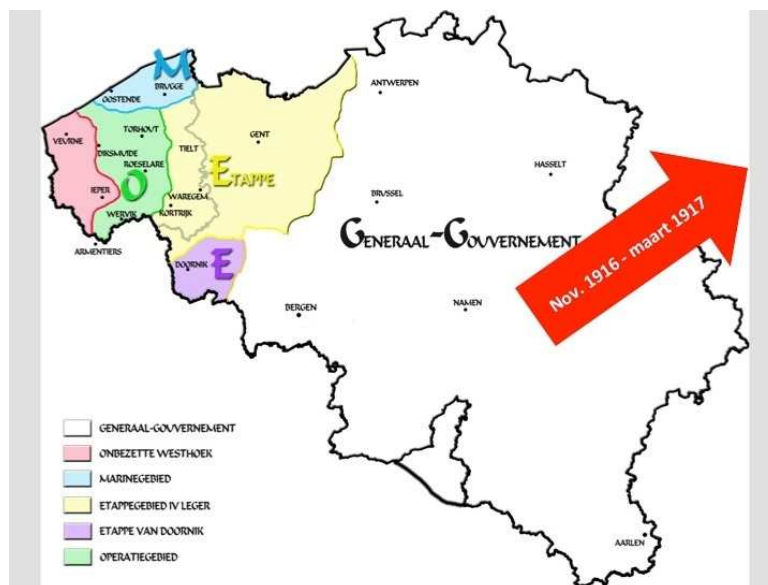
Invité à désigner un professeur de religion pour ces nouveaux établissements, Monseigneur Mercier s'en est abstenu. Un prêtre s'est rendu pendant quelque temps dans ces écoles, mais n'a pas continué.

Et maintenant, sur le conseil du Cardinal, les professeurs de religion ne signeront pas le diplôme de sortie des élèves des écoles normales officielles. Ce diplôme, s'il est néanmoins délivré par ordre supérieur, sera donc incomplet, et sa valeur légale, pour l'avenir, pourra être contestée.

Quant aux écoles, normales libres agréées – les trois fondées par des administrations provinciales (à Mons, à Charleroi et à Tirlemont), les deux fondées par des administrations

communales (à Bruxelles et à Anvers), et les 53 écoles normales primaires catholiques – qui peuvent délivrer les diplômes ayant valeur légale à condition qu'à l'examen de sortie assiste un délégué du Gouvernement, elles ne délivreront pas davantage des diplômes susceptibles d'être entérinés. Les autorités provinciales, communales ou ecclésiastiques dont elles dépendent, ne veulent pas qu'à leurs élèves soit remis un diplôme portant la signature d'un directeur général du ministère des Sciences et Arts actuellement en fonctions, c'est-à-dire d'un homme qui s'est rallié à la séparation administrative du pays ; ce serait admettre indirectement celle-ci.

Pour ce qui concerne les écoles normales libres catholiques, Monseigneur Mercier a atteint ce but en décidant de ne pas admettre dans leurs jurys un délégué du Gouvernement. Les évêques de Namur, Liège et de Tournai ont pris la même détermination.



Dans les Flandres, zone d'*étape*, la plupart des écoles normales ne fonctionnent plus depuis longtemps.

Fait digne de remarque : ces mesures dictées par des considérations d'intérêt national léseront évidemment dans leur intérêt immédiat le personnel et un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui ont achevé leurs études et comptaient bientôt gagner leur vie dans l'enseignement ; or, si l'on peut juger par quelques exemples déjà connus, loin de susciter du mécontentement dans ces milieux, les mesures en question vont au devant du désir des intéressés. A l'école normale de l'Etat de la rue de Berkendael, à Bruxelles, 35 jeunes filles sont prêtes à subir l'examen de sortie; pas une ne se présentera devant le jury (1).

Dans le même ordre d'idées, ceci aussi est à noter : le nouveau ministère flamand des Sciences et Arts a décidé de rouvrir l'école de régentes de la rue du Marais, fermée cet hiver par ordre supérieur (voir 13 et 24 février 1917), mais en la transformant en école exclusivement flamande ; il a invité les 13 élèves de la section flamande de l'ancienne école à reprendre leur place dans la nouvelle ; pas une n'a consenti : les professeurs de l'ancienne section flamande ont également tous, sauf un, le professeur de langue flamande, refusé de reprendre leurs cours.

Des professeurs nouveaux ont été nommés, comme on avait nommé une directrice nouvelle. Mais il n'y avait pas de jeunes filles pour suivre les cours. On a, alors, déterminé quelques jeunes gens de la province à venir les suivre de telle manière que l'école de la rue du Marais réalise un type tout à fait original d'établissement d'enseignement : c'est une école normale de jeunes filles pour jeunes hommes !

Ceux-ci, du reste, en ont eu vite assez. Ils ont constaté qu'on les avait bernés, notamment en leur faisant croire qu'ils se tireraient d'affaire à Bruxelles avec fr. 2,50 de frais de séjour quotidien. Tous, sauf deux, sont retournés en hâte chez leurs parents, en province. Mais l'école reste ouverte : l'honneur « *activiste* » est sauf.

(1) Dans cette école, les examens de sortie furent fixés au 14 juillet et le gouvernement général allemand désigna pour le représenter un « *activiste* » nommé Abeele, inspecteur resté en fonctions. La veille du jour fixé, Mademoiselle Deleu, directrice, licencia toutes les élèves. Quand l'*activiste* se présenta le lendemain, il n'y avait plus personne.

Peu de temps après, quatre pères de familles, cédant – dit-on –, à une pression que quelque « *activiste* » exerça sur eux, demandèrent qu'un

examen fût organisé, Mademoiselle Deleu convoqua toutes les élèves. Toutes se présentèrent mais aucune ne voulut se soumettre à l'examen.

En octobre 1917, les Allemands, considérant l'existence de cette école de langue française à Bruxelles comme nuisible à la réalisation de leurs projets, ont décidé de la supprimer purement et simplement. Ils ont offert des places aux membres du personnel, soit dans une école du régime wallon, soit dans une école du régime flamand. Tout le personnel a refusé.

13 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170213%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

24 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170224%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Nous reproduisons une carte de l'***Etappengebiet*** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>

Lisez « *La flamandisation de l'Enseignement* » (pages 305-315) en 1917-1918, notamment dans le Grand-Bruxelles, qui figure dans la quatrième partie du chapitre VI (« *L'oeuvre de flamandisation* ») des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

<http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENSEIGNEMENT%20BRUXELLES%201917-1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf>

On y résume l'évolution chronologique (propositions et décisions prises aux séances de la « *Oberkommission* » et de la « *Hauptkommission* ») :

des jardins d'enfants (entre le 8 mars 1917 et le 24 avril 1918) ;

de l'enseignement primaire (entre le 15 février 1917 et le 25 avril 1918) ;

de l'enseignement normal (entre le 16 avril 1917 et le 20 décembre 1917) ;

de l'enseignement moyen (entre le 31 juillet 1917 et le 1^{er} juin 1918) ;

de l'enseignement supérieur (entre le 28 avril 1917 et le 3 août 1917).

On y évoque aussi la « *police linguistique* » (pages 307-308). On y détaille le rapport d'une enquête de la Commission de contrôle linguistique à Gand (pages 311-315).

Voyez la table des matières détaillée du volume à :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%20RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201928%20TABLE%20MATIERES.pdf>

Pour le cas particulier de l'**école du Marais** et de sa Directrice, **Mademoiselle MONOD**, lisez notamment les autres documents renseignés dans:

<http://www.idesetautres.be/upload/191702-191704%20MADEMOISELLE%20MONOD%20ECOLE%20GATTI%20DE%20GAMOND.pdf>